

actualité

LETTRE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION

On ne peut y échapper ! Parlons rythmes scolaires...

Claude Lelièvre avec un soupçon de malice revient sur l'histoire des rythmes scolaires et des grèves à l'éducation nationale. « Dès 2009, un rapport de l'inspection générale un an après la suppression de l'école le samedi matin (et donc en plein ministère Darcos) n'hésite pas à énumérer les effets néfastes de la nouvelle organisation de la semaine. La fatigue des enfants est désignée en premier, suivie du manque de temps pour les apprentissages « (De l'avis général des enseignants, le temps manque pour faire tout le programme) ». Les conclusions du rapport soulignent que les enseignements artistiques et de découverte (histoire-géographie ou sciences) sont généralement sacrifiés au profit des "fondamentaux" (les mathématiques et le français ; ce qui alourdit d'autant les journées, est-il précisé). Le rapport de l'inspection générale indique que « l'évolution souhaitable n'est pas dans le retour au samedi matin, mais dans la scolarisation du mercredi matin, en vue d'alléger la journée de travail ».

Ils ont dit :

On sait que c'est mauvais. L'Académie de Médecine elle-même juge la semaine de 4 jours mauvaise pour les enfants, en termes de sommeil, de concentration, de mental et de capacités à réussir. Faut-il attendre encore ? Pourquoi ? Pour pourrir une génération supplémentaire ? Qu'on applique cette réforme, on l'améliorera ensuite, rien n'est figé".

Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE, cité par l'AFP, 09/02/2012.

SOMMAIRE

- D'abord, les textes*
- Puis la mise en place*
- Refondation : le projet de loi*
- A ce propos, un petit rappel !*
- Et les TICE à l'école ?*
- Tacit un logiciel pour la lecture*
- Histoire de faire réfléchir !*
- Et la morale laïque ?*

Vincent Peillon consacre quelques pages de son dernier livre à la morale laïque.

"Une éducation morale n'est pas un dressage. Elle est, au contraire, une réflexion sur le sens de l'existence, les grandes valeurs humaines (...) Elle n'est pas davantage une morale d'Etat puisqu'elle enseigne précisément le refus de toutes les orthodoxies"

L'école enfin expliquée aux parents : un livre de Pierre Madiot avec les enseignants du CRAP-Cahiers pédagogiques - Les documents Stock

Attention : ceci n'est pas un recueil de recettes à l'usage de Papa et Maman angoissés. C'est autrement ambitieux et intéressant. Pour la première fois, un collectif de professeurs a décidé de rendre l'école compréhensible et d'inviter ceux dont les enfants sont scolarisés à pénétrer l'institution, à la regarder fonctionner - bien ou mal -, à saisir sa logique et ses absurdités, ses réussites et ses impasses.

D'abord, les textes

La circulaire d'application de la réforme des rythmes confirme le *rôle central du DASEN* qui arrêtera la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles, après concertation avec le conseil d'école, et la commune ou l'EPCI compétent. Pour rendre son avis, il doit prendre en compte en priorité l'intérêt des élèves, mais aussi les contraintes représentées par exemple par *l'organisation du service des enseignants titulaires remplaçants, les services partagés entre plusieurs écoles, ou encore les transports scolaires.*



Les activités périscolaires proposées par les collectivités territoriales seront aménagées pour "offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école". Cette organisation sera formalisée dans le cadre du "projet éducatif territorial" (PEDT), qui fera l'objet d'une circulaire spécifique.

Les nouveaux rythmes prévoient **24 heures d'enseignement par semaine** pour les élèves (incluant les devoirs), réparties sur 9 demi-journées dont le mercredi matin. Les cours ne pourront pas dépasser 5h30 par jour, avec des demi-journées de 3h30 maximum et une pause méridienne d'1h30 minimum. En complément des 24h de cours hebdomadaires, des activités pédagogiques en petit groupe prolongeront la journée : soutien scolaire pour les élèves en difficulté, aide au travail personnel, ou autre activité prévue par le projet d'école.

Des dérogations à ce cadre national pourront être accordées : horaires d'entrée et de sortie des cours, limite de 5h30 de cours par journée et de 3h30 par demi-journée, ou mise en place de la neuvième demi-journée travaillée le samedi matin au lieu du mercredi matin.

Puis la mise en place

Le ministre de l'Éducation Vincent Peillon a plaidé pour une "progressivité" de la réforme des rythmes scolaires, lors d'une rencontre avec des élus du Puy-de-Dôme.

Interpellé sur le coût de cette réforme pour les communes rurales, M. Peillon a affirmé que personne ne devait se sentir le couteau sous la gorge, car il y avait encore du temps pour se préparer. "Personne n'a été pris par surprise. On va faire les choses progressivement. Ne soyons pas stressés. Cette progressivité, j'y tiens", a-t-il affirmé.

Début février, 19 des 50 plus grandes villes de France ont fait leur choix, 21 hésitent encore, 10 ont opté pour la rentrée 2014.

Refondation : le projet de loi

Le projet de loi pour la refondation de l'école, présenté le 23 janvier en Conseil des ministres, sera examiné en première lecture à l'Assemblée nationale à partir du 11 mars, a annoncé mardi le ministre des Relations avec le Parlement, Alain Vidalies.

Ce "projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République", défendu par le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, affirme notamment la priorité au primaire pour lutter contre l'échec scolaire et recrée une formation spécifique pour les professeurs.

En revanche, la refonte contestée des rythmes scolaires ne relève pas de ce projet de loi mais d'un décret.

A ce propos, un petit rappel !



L'école française scolarise depuis toujours les enfants de 2 à 6 ans, il est peut être temps de le rappeler, certes on ne préconise pas de scolariser

tous les enfants de 2 ans, et surtout pas dans n'importe quelles conditions. L'école a su accueillir correctement (durant un âge d'or peut être ou dans certains contextes ?) cette tranche d'âge. Ces dernières années, c'est vrai, les 2 ans n'étaient pas tous à la fête, et on a perdu un savoir-faire dans cet accueil, il s'agira bien de reconstruire, de rebâtir, de renouer avec des pratiques.

Et les TICE à l'école ?

Missionnés par leur académie ou francs-tireurs, des enseignants commencent à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) dès la maternelle, ardoises numériques, tableaux numériques interactifs (TNI) et surtout tablettes tactiles. Simples, intuitives et ludiques, les tablettes offrent un apprentissage plus rapide qu'un ordinateur classique, et ceci dès le plus jeune âge, alors qu'à 3 ou 4 ans, les enfants ont encore des difficultés à utiliser la souris décentrée de l'écran. Les tout-petits, qui aiment la manipulation et l'exploration, sont très réceptifs aux tablettes.



Marc Philippe est enseignant de technologie, détaché au CRDP de l'académie de Paris pour assister les enseignants aux usages des TICE, estime que le tableau numérique interactif rencontre de nombreuses réticences.

Ceux qui se lancent sont une minorité. Ce ne sont pas toujours les jeunes enseignants qui sont les plus à l'aise avec le TNI. Beaucoup d'entre eux croient maîtriser les outils mais ils perdent du temps, pour une raison simple : ils manquent de culture informatique.

Le matériel est parfois obsolète et bridé, ce qui rend impossible les mises à jour. Quand le matériel est récent, il n'est pas toujours homogène et il n'existe pas de solution pour importer un travail d'un tableau à l'autre. Autre problème, celui de l'information : nombreux sont les professeurs qui par exemple ne savent

pas que l'établissement détenteur d'un TNI dispose d'une licence, laquelle donne le droit d'utiliser le logiciel sur place mais aussi sur les ordinateurs personnels des enseignants.

Atout majeur du TNI propre à séduire les enseignants : on peut interrompre un cours et l'enregistrer tel quel pour le reprendre au cours suivant, alors que sur un tableau classique, on efface systématiquement et l'on ne peut donc conserver aucune trace de son travail.

Tacit un logiciel pour la lecture

Développé par des psychologues de l'université de Rennes, le logiciel TACIT est actuellement utilisé par des milliers d'écoliers. Il s'adresse aux élèves de CE1 à CM2 pour les aider à acquérir les compétences langagières primordiales dans la compréhension de textes. TACIT travaille surtout le registre de la compréhension implicite dans les textes.



Histoire de faire réfléchir !

L'Académie des sciences a publié le 22 janvier un nouvel avis sur les usages du numérique. En mariant les apports de la psychologie, des neurosciences, des sciences cognitives, les académiciens demandent aux parents et aux enfants un effort de réflexion. Les recommandations nuancées de l'Académie sont soutenues par un discours binaire sur les formes d'intelligence qui pourrait nuire à leur application.

Niée encore parfois par des enseignants, la phobie scolaire est une pathologie touchant 1% de la population scolaire. Le décrochage, lui, est une difficulté d'apprentissage concernant 10 à 12% des élèves entrant au collège.

Et la morale laïque ?

Vincent Peillon a consacré un ouvrage à Buisson (1841-1932) qui avec Jules Ferry, a été le co-fondateur de l'école publique laïque, a présidé la Commission parlementaire sur la séparation dont Aristide Briand fut le rapporteur. Les deux thèmes principaux de la morale laïque historique étaient la « dignité » de tout être humain et la « solidarité » des humains entre eux, son but : permettre à chaque élève de s'émanciper, car le point de départ de la laïcité c'est le respect absolu de la liberté de conscience.

NOS RENDEZ VOUS :

- **Mercredi 13 février 2013.** Rencontre régionale UD DDEN Centre 28, 45, 41,37, 36,18. La Chapelle Saint Ursin 18. Daniel Foulon.
- **Jeudi 28 février 2013.** Collectif Laïque. G.O.D.F. 75 Paris 9. Jean-Michel Lemuet.
- **Samedi 09 mars 2013.** As Gle UD DDEN Lot. 46 Auzole. Dominique Roblot.
- **Samedi 16 mars 2013.** As Gle UD DDEN Sarthe 72 Changé. Marie-Claude Fargeix.

CIRCULAIRES :

Vous avez dû recevoir les circulaires fédérales suivantes :

N° 44 du 5 décembre 2012. OBJET : Rythmes scolaires

N° 01 du 31 janvier 2013. OBJET : Refondation Rythmes scolaires

N° 02 du 4 février 2013. OBJET : Compte rendu du Conseil fédéral du jeudi 24 janvier 2013

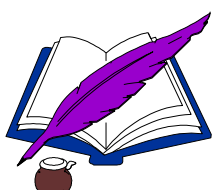
N° 03 du 4 février 2013. OBJET : Calendrier préparatoire au 99ème Congrès à Troyes les 14, 15 et 16 juin 2013

N° 04 du 13 février 2013. OBJET : Congrès 2013 - Candidatures au Conseil fédéral et à la Commission de vérification des comptes

N° 05 du 13 février 2013. Objet : Inscriptions pour le congrès de Troyes – 2013 (pas d'envoi par courriel)

LA LETTRE D'ACTUALITÉ DE LA FÉDÉRATION

La lettre est sur le site fédéral, vous la recevez par internet,
vous ne la recevrez dorénavant sur support papier
que si vous n'avez pas d'adresse courriel



REVUE FÉDÉRALE

Tous les adhérents ont du recevoir le numéro 233
du mois de décembre du Délégué.

